

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1926.

### Rapport de la Commission spéciale chargée de l'examen du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1926.

(Voir les n<sup>os</sup> 4-XVII, 122, 129, 142, 233, 253 et les Annales parlementaires de la Chambre des Représentants, séances des 6, 7 et 14 juillet 1926, le n<sup>o</sup> 5-XVII du Sénat.)

Présents : MM. le comte T'KINT DE ROODENBEKE, président ; CARNOY, le baron DE MÉVIUS, DU BOST, VAN BELLE, VOLCKAERT et BEAUDUIN, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Conformément au vœu répété par la Commission extraordinaire du Sénat, le Gouvernement a supprimé le Budget des Dépenses recouvrables en incorporant dans les dépenses ordinaires les charges résultant de la guerre qui doivent se répartir sur un assez grand nombre d'exercices, et au budget extraordinaire les dépenses de reconstruction proprement dites. En conséquence, le Budget qui est soumis à l'approbation du Sénat comprend actuellement deux ordres de dépenses et de recettes, qui peuvent être groupées comme suit :

A. — <i>Dépenses</i> : 850,053,043 francs :	
1 <sup>o</sup> Dépenses extraordinaires proprement dites.	207,829,536
2 <sup>o</sup> Dépenses de reconstruction . . . . .	642,223,507
B. — <i>Recettes</i> : 657,484,500 francs :	
1 <sup>o</sup> Recettes extraordinaires résultant de la réalisation de l'actif . .	154,579,500
2 <sup>o</sup> Recettes de réparations . . . . .	502,905,000

*Le projet du budget pour l'exercice 1926 portait :*

A. — <i>Dépenses</i> : 993,834,094 francs :	
1 <sup>o</sup> Dépenses extraordinaires . . . . .	334,579,950
2 <sup>o</sup> Dépenses de réparations . . . . .	659,254,144
B. — <i>Recettes</i> : 674,074,500 francs :	
1 <sup>o</sup> Recettes extraordinaires . . . . .	148,879,500
2 <sup>o</sup> Recettes de réparations . . . . .	525,195,000

Il ressort de ces tableaux, que suivant les prévisions pour l'exercice en cours, les dépenses de reconstruction dépassent les recettes de réparations de 139,318,507 francs.

Au point de vue de notre trésorerie, il est à remarquer, que la presque totalité du crédit demandé à l'article 147, soit 502 millions, sera liquidé en titres et non en espèces. Ainsi la Trésorerie disposera de plusieurs centaines de millions pour couvrir les dépenses d'outillage.

A ce propos la Commission spéciale de la Chambre, chargée d'examiner le même budget, a demandé au Gouvernement de combien peut être estimée

la somme qui reste à payer pour les dommages de guerre. Le Gouvernement a répondu (Rapport de M. de Wouters d'Oplinter, page 12.) « Nous croyons ne pas nous tromper, en estimant la somme nécessaire de 500 à 600 millions *en espèces*. » Le Sénat serait obligé au Gouvernement de lui dire, sur combien d'exercices le paiement de ces sommes sera vraisemblablement réparti et à combien doit être évaluée l'émission des titres qui doivent encore être remis aux sinistrés pour les paiements qui s'effectueront en obligations.

Quant aux recettes de réparations l'élément-principal devra consister dans les réalisations des livraisons allemandes en nature, d'après les prévisions au moment où le Budget fut élaboré. Le Gouvernement a décidé depuis, que la réception de charbons allemands par l'Etat belge, au titre des réparations prendrait fin au 31 août prochain. Le Gouvernement tiendra sans doute à expliquer au Sénat, les motifs de cette décision et la façon que l'Allemagne adoptera pour s'acquitter envers la Belgique, des réparations devant se faire en fournitures de charbon.

Lors des discussions des budgets antérieurs, il a été déclaré, que les comptes de l'occupation de la Ruhr n'étaient pas au point. Le Gouvernement ne pourrait-il fournir les comptes aujourd'hui ?

*Dépenses extraordinaires.* — Le Gouvernement actuel a encore retranché sur les crédits du budget des dépenses extraordinaires.

Le budget des dépenses extraordinaires a été allégé dans de très fortes proportions, par un virement de crédit à charge du budget ordinaire, conformément à un vœu exprimé par la Commission, l'an dernier. De plus, le souci légitime de ménager la Trésorerie a décidé le Gouvernement précédent, à réduire de près de la moitié, comparativement à l'exercice 1925, les crédits d'outillage pour cette année. Le Gou-

vernement actuel a encore retranché sur ces crédits.

Votre Commission constate l'importance des réductions opérées au budget de la Défense Nationale, connaissant le patriotisme et l'expérience de M. le Ministre, elle exprime l'espoir que ces réductions de dépenses ne se feront pas aux dépens de notre sécurité nationale ni de la santé de nos troupes.

Rien n'est plus dangereux pour un pays que l'illusion qu'il possède quant à l'équipement nécessaire à sa défense, alors qu'au moment décisif des moyens complémentaires doivent être improvisés. Votre Commission désire savoir si le Gouvernement prépare des accords avec des industriels qui lui assureraient au besoin, moyennant un préavis très court, le complément indispensable à ses moyens défensifs.

Pour les travaux publics, les crédits que vous êtes invités à voter, s'élèvent à 161,841,436 francs comparativement à 206,553,000 francs prévus au budget primitif et 237,072,236 francs votés pour l'exercice antérieur.

En principe, il paraît regrettable de suspendre le développement normal de l'outillage productif du pays, mais le problème de la Trésorerie prime tous les autres. Cependant, des membres de la Commission se sont demandés si des arrangements avec de puissantes sociétés d'entreprises ne permettraient pas d'échelonner les paiements sur un nombre suffisant d'années, de façon à ne pas entraver les progrès réguliers de notre outillage productif à un moment où tout ce qui peut contribuer à l'augmentation de la production est d'une importance particulière pour l'avenir du pays, au moment aussi où une crise dans l'industrie privée pourrait multiplier le nombre de chômeurs.

Bien entendu, ces remarques ne visent que les travaux réellement productifs, tels que canaux, ports et améliorations des fleuves et rivières, etc. Le Gouvernement peut-il assurer que toutes les mesures sont prises pour

parer à de nouveaux accidents dans l'Escaut, dommageables pour la réputation de notre grand port ; que les travaux, destinés à prémunir les habitants de la vallée de la Meuse et de l'Escaut contre un retour des inondations, seront entamés dès cette année ?

Ces observations ne s'appliquent pas aux travaux des bâtiments civils pour lesquels les constructions nouvelles doivent être réduites au minimum : spécialement toutes les dépenses superflues doivent être rigoureusement écartées. A ce propos, certains membres de votre Commission désirent que l'attention de l'Administration des Sciences et des Arts soit portée sur les améliorations trop fastueuses dont semblent avoir bénéficié certaines écoles normales. Les constructions trop belles des établissements de l'Etat incitent les autorités provinciales et communales et même les particuliers à une émulation

regrettable dans les conditions actuelles. L'Etat devrait donner l'exemple de la sobriété dans la bâtisse, comme aussi celui de la parcimonie, que chacun prêche et que si peu pratiquent.

Ces dépenses exagérées dans la construction des écoles, des palais de justice, etc., surtout celles faites dans les petites villes de province, découragent les populations auxquelles on demande des sacrifices toujours de plus en plus lourds.

Sous ces réserves, la Commission vous propose de voter le Budget tel qu'il vous est présenté.

*Le Président,*

Comte T'KINT DE ROODENBEKE.

*Le Rapporteur,*

LUCIEN BEAUDUIN.